



LISTE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 13 février 2023

Présidente : Madame Catherine Creuze
Date de la convocation : Lundi 6 février 2023
Secrétaire de Séance : M. Ray
Affiché le : 28 février 2023

Liste des présent·e·s :	nombre de votes /délégué·e
METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE 5 + 5
	M. BENZEGHIBA 5
	MME CREUZE 5 + 1
	MME DEHAN 5
	MME EL FALOSSI 5
	M. GOMEZ 5
	MME GROSERRIN 5
	M. QUINIOU 5
	M. RAY 5
	MME REVEYRAND 5
	M. SELLES 5
	M. VIEIRA 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET 4
CCMP	M. LARIVE 1,5
	MME TERRIER 1,5
LYON	M. CHAPUIS 5,5 + 5.5
	MME TOMIC 5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD 4
	M. VERMEULIN 4
	M. COLLIAT 4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA 3
MEYZIEU	M. QUINIOU 3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER 3
JONAGE	M. BARGE 2
MIRIBEL	M. LADOUCE 2
BEYNOST	M. MANCINI 1
JONS	MME LE GREN 1
NEYRON	M. BRIERE 1 + 1.5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT 1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET 1
THIL	MME POMMAZ 1

Ont donné pouvoir : M. Thiebaut à Mme Creuze - Mme Groperrin à M. Athanaze - M. Larive à M. Brière
Mme Tomic à M. Chapuis

2023-01 Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par la Présidente du Symalim sur la période du 03 décembre 2022 au 06 février 2023 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021- 021 du 29 juin 2021.

2023-02 Association « Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise de ses collectivités territoriales et établissements publics » : convention année 2023

Vu l'exposé de la Présidente
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les stipulations figurant dans la convention entre l'Association « Comité Social du Personnel de la Métropole lyonnaise » et le SYMALIM, incluant une subvention financière de 3 403,49 € pour 2023 qui représente 0,9 % de la masse salariale de l'ensemble du personnel de la collectivité agents titulaires/non titulaires et permanents/ non permanents telle qu'identifiée dans le compte administratif 2021.

Il s'agit du chapitre 012 « Charges de personnels et frais assimilés » regroupant les comptes 63 et 64 hors 6414 « personnel rémunéré à la vacation » ;

- **DIT** que cette dépense sera imputée en fonctionnement sur les crédits de l'article 6458 « cotisations aux autres organismes sociaux » ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention 2023 correspondante et ci-annexée.

2023-03 Rapport d'orientation budgétaire 2023

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du rapport relatif aux orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.

2023-04 **Fixation des participations statutaires de fonctionnement et d'investissement 2023**

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les montants des participations statutaires de fonctionnement et d'investissement tels que présentés ci-dessus.

2023-05 **Convention financière EDF/ SYMALIM pour la mise en œuvre du programme d'actions dans le cadre du Plan de gestion des aménagements du castor d'Europe le long de la digue du canal de Jonage – période janvier à avril 2023**

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention financière telle qu'annexée, d'un montant de 22 094€, pour la mise en œuvre du programme d'actions dans le cadre du plan de gestion des aménagements du castor d'Europe le long de la digue du canal de Jonage pour la période de janvier à avril 2023.

2023-06 **Demande de subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'Eau pour la mission « Conduite de projet (action 4.1.f) » dans le cadre du programme de Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe – Année 2023**

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'EDF pour un montant de 83 360 € TTC et signer tous les documents afférents

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'eau pour un montant de 98 832 € TTC et signer tous les documents afférents

- **DIT** que la recette de fonctionnement sera inscrite au Budget principal 2023 du Symalim.

2023-07 **Compte-rendu de la commission d'appel d'offre en date du 26 janvier 2023**

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les propositions de la CAO telles qu'exposées ci-dessus.

2023-08 Cession de la parcelle ZA26 à la SAFER et régularisation de l'occupation du domaine avec la SAS GINKGO

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer l'ensemble des actes afférents à la vente, dont la promesse de vente telle qu'annexé, de la parcelle dite « ZA26 », d'une surface totale de 1ha 13a et 80 ca comprenant un site de stockage au profit de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) pour un montant de 46 500,00 €.

- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer le protocole transactionnel avec la société SAS GINKGO, telle qu'annexée afin de régulariser l'occupation de la parcelle dite « ZA26 », pour la période 2018-2023 pour un montant de 18 000,00 €

2023-09 Convention pour la plantation et l'entretien de haies sur la parcelle ZC5 propriété du Symalim sur la commune de Vaulx-en-Velin, dans le cadre du « marathon de la biodiversité » porté par la Métropole de Lyon

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention pour la plantation et l'entretien de haies sur la parcelle ZC05 propriété du Symalim sur la commune de Vaulx-en-Velin, dans le cadre du « marathon de la biodiversité » telle qu'exposée ci-dessus et annexée à ce rapport ;

A Vaulx-en-Velin, le 28 février 2023

La Présidente
Catherine CREUZE

